

LA HAGUE

DE L'EXTENSION DES PROBLEMES AU PROBLEME DE L'EXTENSION

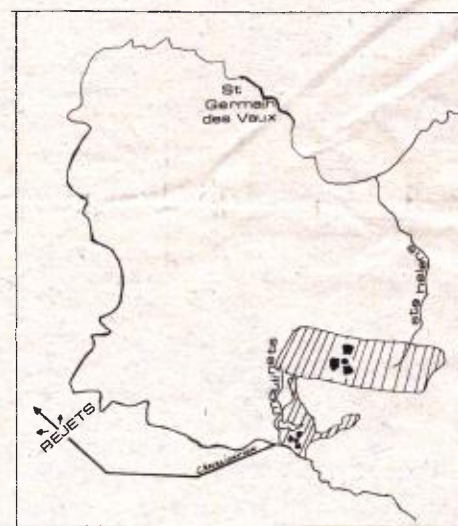
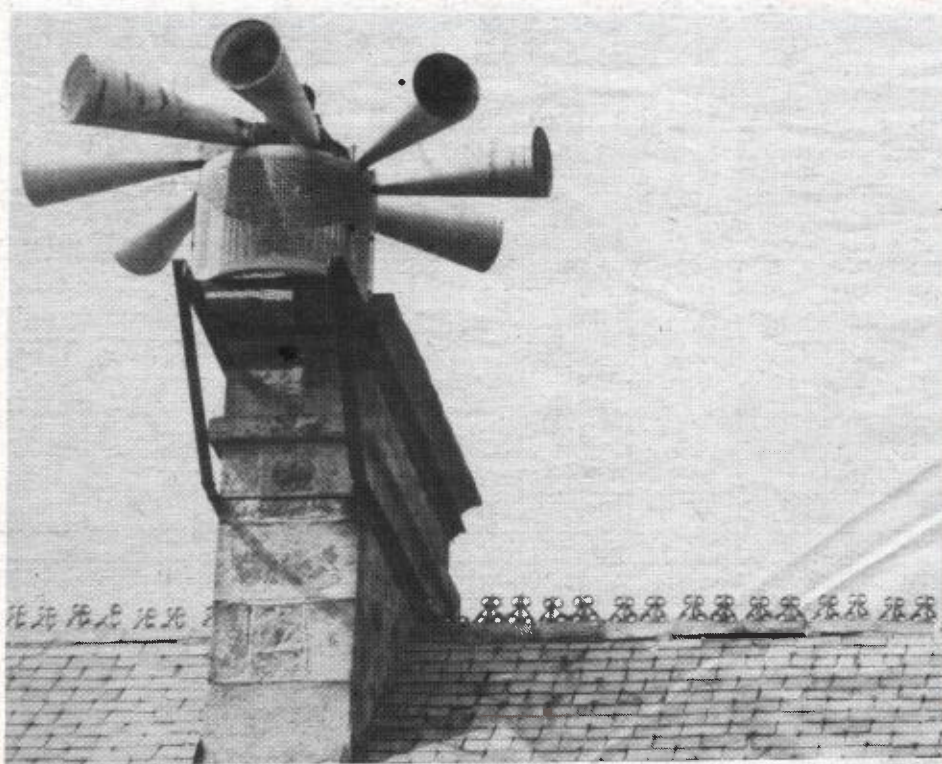
LA SITUATION ACTUELLE

Le procédé est maintenant connu : une enquête d'utilité publique recense une majorité d'opposants à un projet nucléaire donné, et ce projet se réalise. Depuis le 7 mai et pour 6 semaines, ce processus est engagé dans 19 cantons de La Hague. Au programme, l'extension du centre nucléaire, c'est-à-dire l'extension de la station de retraitement des effluents (prévue pour fin 82) et surtout l'extension de l'usine actuelle afin de porter sa capacité de traitement à 800 tonnes (84). Est également prévue une nouvelle usine dont la première tranche aura une capacité de 800 tonnes de combustible (86).

LA COGEMA, société privée qui exploite le centre, a très bien fait les choses. Le dossier d'impact constitue une véritable opération de marketing. Les photos couleur et les graphiques se succèdent dans une luxueuse présentation. Au total, c'est un dossier de 30 kilos que le public peut consulter. Dossier, ou plus exactement pseudo dossier, voire alibi : les réserves qui avaient accompagné la sortie du décret relatif aux études d'impact se vérifient aujourd'hui. Tout d'abord, l'étude est limitée aux impacts directs à court terme. Or certains radio-éléments ont la vie longue... Ensuite, il n'y a aucun choix possible. Il faut dire oui ou non, refuser ou pas les « raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu » : il est impossible de discuter un autre aménagement. Enfin, qui peut contrôler un tel dossier et comment ? Certainement pas le public auquel ce dossier est destiné. Un minimum de démocratie supposerait au moins un débat et non une décision unilatérale, une participation aux décisions et non un avis consultatif...

Face à un avenir qui pèse trente kilos, les referendums municipaux proposés par la C.F.D.T. prennent toute leur importance. Avant toutefois de présenter les résultats de ces consultations et les projets d'extension de l'usine, il est intéressant d'examiner la situation actuelle en comparant les chiffres de la COGEMA à certains rapports (quelques uns sont inédits).

d'impact. Et pas seulement sur le strict plan chronologique, car on retrouve dans ce document le même petit jeu subtil sur les unités, les mêmes chiffres contestables. Ici, le pCi/cm³ (1) remplace avantageusement le pCi/litre couramment employé, et minimise la radio-activité aux yeux du lecteur non averti. Quant aux mesures elles-mêmes, elles proviennent de relevés effectués par des membres de l'établissement nucléaire. D'une façon identique à celle d'EDF qui est juge et partie dans le choix nucléaire, la COGEMA — établissement privé — fait ses propres mesures de radio-activité. Mesures que viennent démentir des relevés effectués non seulement par les comités antinucléaires, mais aussi par un organisme officiel : le S.C.P.R.I. (Service central de protection contre les rayons ionisants). Alors que pour la COGEMA, la radio-activité artificielle des cours d'eau n'est pas décelable, le S.C.P.R.I. a enregistré les mesures suivantes (graphique 2) :



Carte 3

Quelles sont les conséquences de tels rejets ?

La COGEMA fait état de différentes études de dispersion dans le milieu marin et calcule les valeurs d'irradiation interne dont serait victime un groupe local de population s'alimentant des produits de la pêche. Des calculs sont également faits pour déterminer l'irradiation externe de la population la plus exposée. Dans les deux cas la COGEMA estime ses calculs pénalisants, car basés sur des estimations « hautes » et sur le rejet maximum légal de l'usine.

La COGEMA oublie simplement :
 ■ Que le maximum légal est légal, justement ! un décret le relève.
 ■ Que 684 grammes de Pu (une curie vaut 16 g) ont déjà été rejetés par l'usine. Ce plutonium se répand dans le milieu marin comme en témoigne le graphique 6 suivant, extrait d'une étude du C.E.A. que ne mentionne pas le dossier de l'enquête publique.

■ Que le césium 137 qui se disperse plus facilement que le Pu, a déjà atteint les côtes de Norvège (voir carte n° 7 page suivante).

■ Que la DMA (dose maximum admissible) et la CMA (concentration maximale admissible) n'ont jamais été des unités de radio-activité. Quand la COGEMA exprime une dose d'irradiation en fraction de DMA ou de CMA, elle omet de préciser qu'il n'existe aucun seuil en dessous duquel les effets de radiations sont nuls.

■ Que les effets sur la santé des doses de rayonnement même faibles, ne sont plus à démontrer. Un exemple parmi tant d'autres : le G.S.I.E.N. note dans sa fiche 28 qu'aux Etats-Unis « 800 travailleurs sur près de 6 000 travaillant en zone plutonium ont accepté d'être autopsiés à leur mort. Sur les 30 premiers morts autopsiés, 11 étaient morts de cancer, soit un taux de cancer double de ce qu'on attendait (le taux de leucémie est même multiplié par 9). La charge corporelle en plutonium déterminée grâce à l'autopsie peut être 1 000 fois plus faible que la limite admise ».

Dans La Hague le nombre de décès par cancer est plus élevé que dans le reste du département et le lait est contaminé (voir graphique 8 page suivante).

TIENS, J'AI DIT TIENS...

La présence de déchets radio-actifs vient accroître la pollution précédente. Les plus dangereux, les produits de fission, sont évoqués en 15 lignes par la COGEMA quand elle présente la situation actuelle ! Pourtant ces déchets méritent une attention particulière. Obtenus lors de la séparation

MILIEU		NATURE DE L'ELEMENT	UNITE DE MESURE	ANNEES DE REFERENCE			3 DERNIERES ANNEES		
		CONTROLE		1965	1966	1976	1977	1978	
ATMOSPHERE	POUSSIERES DANS L'AIR		pCi/cm ³	(0,27)	(0,07)	ND	(0,07)	(0,04)	
		PLUIES	pCi/cm ³	(0,06)	ND		(0,06)	(0,03)	
HYDRO	EAUX SOUTERRAINES		pCi/cm ³	NON DECELABLE			NON DECELABLE		
		COURS D'EAUX	pCi/cm ³	NON DECELABLE			NON DECELABLE		
TERRESTRE	VEGETAUX		pCi/g	(5,7)	(3,7)	(0,2)	(3,1)	(3,5)	
		LAIT	pCi/cm ³	(0,2)	(0,1)	(0,03)	(0,04)	(0,04)	
MARIN	ALGUES	FUCUS	pCi/g	(1,3)	(0,9)	4	2	3	
		LICHENS	pCi/g	(2,7)	(1,3)	10	7	7	
		CORALLINES	pCi/g	(3,0)	(1,3)	13	6	8	
		LAMINAIRES	pCi/g	(0,4)	(0,4)	4	1	1	
		SABLES, SEDIMENTS	pCi/g	NON MESURE			3	1	1
		CRABES	pCi/g	NON MESURE			20	5	9
		PRODUITS ALIMENTAIRES	pCi/g	NON MESURE			4	2	2
		HUITRES	pCi/g	NON MESURE			0,25	0,13	0,12
		MULES	pCi/g	NON MESURE			0,66	0,34	0,30
		PATELLES (FLIES)	pCi/g	(0,6)	(0,6)	2	2	2	
POISSONS	pCi/g	NON MESURE			0,15	0,23	0,20		

N.D. : Non Décelable - 1 pCi : un millionième de MILLIONIÈME DE CURIE
 REMARQUES : ACTIVITÉ NATURELLE DE L'EAU DE MER = 330 pCi/LITRE
 LES RÉSULTATS (1) NE SONT PAS DES AUX REJETS DE LA HAGUE, MAIS AUX RETOURS DES ESSAIS D'ARMES NUCLEAIRES ET SONT SENSIBLEMENT LES MÊMES POUR L'ENSEMBLE DE LA FRANCE.

DES CHIFFRES ET DES LETTRES

Le tableau ci-dessus est le dernier document public et chiffré qu'a publié la COGEMA. Adressé aux élus et « responsables » locaux, il précède de peu le dossier

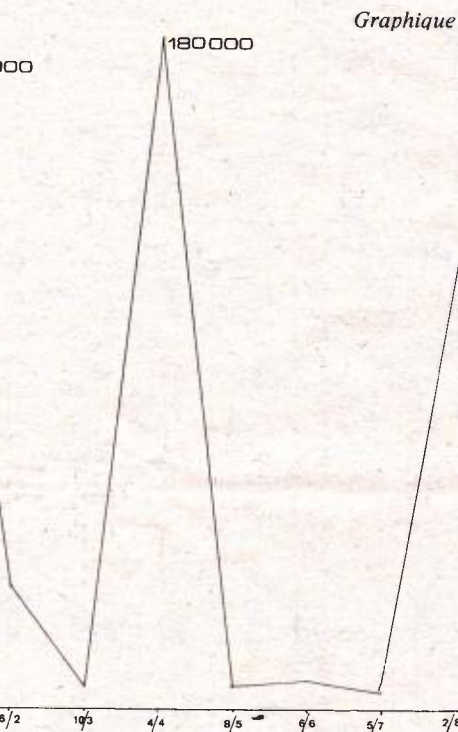
La dernière mesure en date concerne le mois de décembre 78 :

activité h totale : 21 pCi/litre
 tritium : 290 000 pCi/litre : un record !

La contamination des autres ruisseaux proches du site de La Hague n'étant pas prise en compte dans les bulletins du S.C.P.R.I., le comité anti-nucléaire de Beaumont-Hague s'est livré à quelques mesures au radiamètre :

Ruisseau des Moulinets : 66 milirem entre le 23.9.78 et le 23.10.78 ;

Ruisseau des Landes : 39 milirem entre le 27.1.79 et le 3.3.79.



Graphique 2

Le C.C.P.A.H. s'est livré à une mesure ponctuelle sur des lichens de St-Germain-des-Vaux, le 28 octobre 77. L'activité du ruthénium 106, estimée à 5 % près, était ce jour là de 14 100 pCi/kilo ! (= 14,1 pCi/g en mesure COGEMA. Cf tableau). Encore ne s'agit-il là que du seul ruthénium !...

Le bilan complet des rejets en mer est publié par la COGEMA dans le dossier d'impact. Pour cette société, le score est le suivant, (voir tableau 4 page suivante). Quant aux rejets gazeux, reportez-vous au tableau 5.

Rejets liquides en mer - Récapitulation - Années 1965 à 1977

Année	Nombre	Volume	Alpha	Béta et Gamma	H 3	RuRh103	RuRh106	Cs 134	Cs 137	Sr 89	Sr + Y 90	Zn 65	Ce Pr 144	Zr 95	Nb 95	Sb 125	Co 60	Ag 110 + 110 m	Pu	U + autres alpha	Autres RE
1965/66	190	43.231	0,155	973,035		147,110	390,774	7,682	196,561	28,712	57,060		0,115	0,154	0,352	2,223			0,043	0,112	141,792
1967	153	37,301	0,508	2 326,366		330,942	1 326,554	11,722	443,444	17,402	22,986		8,624	27,881	45,490	5,204			0,321	0,186	86,117
1968	141	31,016	1,013	3 336,615		163,053	1 627,644	32,473	766,704	20,993	74,134		124,653	68,688	112,070	0,943			0,851	0,162	345,260
1969	103	25,916	0,459	2 207,934		18,494	1 433,720	35,741	545,388	6,720	37,898		14,296	5,858	9,557	20,119			0,361	0,097	80,143
1970	133	29,576	0,773	8 953,972	1 656,518	92,9237	5 409,116	373,864	2 408,567	9,637	106,848		25,294	28,040	47,751	24,516			0,644	0,128	428,102
1971	178	36,319	4,054	17 922,845	2 113,317	187,141	7 712,412	1 296,022	6 555,649	20,845	447,808		354,829	27,350	44,624	68,078			3,917	0,136	1 206,087
1972	186	39,571	3,091	11 585,701	2 280,039	450,365	7 570,517	166,258	890,043	68,239	867,732		144,910	122,395	199,698	492,119		0,279	1,790	1,300	613,146
1973	236	48,730	3,584	13 701,613	2 967,384	116,171	7 103,648	227,415	1 872,358	32,885	1 020,944		176,951	22,805	39,039	1 789,474	11,365	1,394	2,194	1,390	1 287,171
1974	300	62,862	27,014	25 262,895	7 598,089	241,262	14 518,093	224,008	1 512,614	233,198	2 817,306	2 195	1 122,547	410,910	359,920	1 861,938	0,004	0,278	14,914	12,099	1 938,622
1975	325	70,878	13,339	31 930,171	11 120,786	410,087	22 425,742	115,696	931,996	235,244	2 029,763	45	566,488	309,192	270,783	1 943,661	5,906	0,575	7,079	6,260	2 684,993
1976	312	67,352	9,932	19 298,029	7 132,531	60,112	15 004,424	177,438	939,048	21,664	1 078,430		157,552	92,066	53,067	971,292	5,404	0,741	4,234	5,698	736,791
1977	399	84,231	16,915	20 691,191	8 957,675	31,045	14 590,868	258,424	1 372,332	72,652	1 965,176		135,250	19,928	34,685	1 480,916	5,837	0,561	6,453	10,456	
Totaux	2 656	576,983	80,837	158 190,367	43 826,339	2 248,019	99 113,512	2 928,743	1 834,704	768,191	10 526,085	2,240	2 831,509	1 135,267	1 217,036	8 660,483	28,516	3,828	42,801	38,024	9 548,224

(Pour obtenir les nombres en pci. multiplier par mille milliards !!)

Tableau 4

en Curie
 H 3 : Tritium ; Ru 103 : Ruthénium 103 ; Rh 103 : Rhodium 103 ; Cs : 134 : Césium 134 ; Sr 89 : Strontium 89 ; Y 90 : Yttrium 90 ; Zn 65 : Zinc 65 ; Ce 144 : Cérium 144 ; Pr 144 : Praseodyne 144 ; Zr 95 : Zirconium 95 ; Nb 95 : Niobium 95 ; Sb 125 : Antimoine 125 ; Co 60 : Cobalt 60 ; Ag 110 : Argent 110 ; Pu : Plutonium ; U : Uranium ; RE : Rhénium.

Tableau 5

Années	H 3	Se 75	Kr 85	RuRh 106	Sb 125	I 129	I 131	Cs 137	CePr 144	Hg 203	Poussières	
											alpha	béta
1973	71	N	200 000	N	N		0,8	N	N	0,01	0,000 05	0,1
1974	192	N	700 000	N	N	S	0,5	N	N	0,01	0,000 05	0,01
1975	88	N	700 000	N	N		2	N	N	0,04	0,000 000 02	0,01
1976	49	0,000 2	400 000	N	N	0,006	0,3	N		0,007	0,000 000 01	0,009
1977	131	0,000 1	700 000	0,000 06	0,01	0,000 06	0,002	0,000 006	0,000 1	0,004	0,000 000 01	0,004
Total	531		2 700 000									

H 3 : Tritium ; Se 75 : Sélénium 75 ; Kr 85 : Krypton 85 ; Ru 106 : Ruthénium 106 ; Rh 106 : Rhodium 106 ; Sb 125 : Antimoine 125 ; I 129 : Iode 129 ; I 131 : Iode 131 ; Cs 137 : Césium 137 ; Ce 144 : Cérium 144 ; Pr 144 : Praseodyne 144 ; Hg 203 : Mercure 203.

Tableau 6

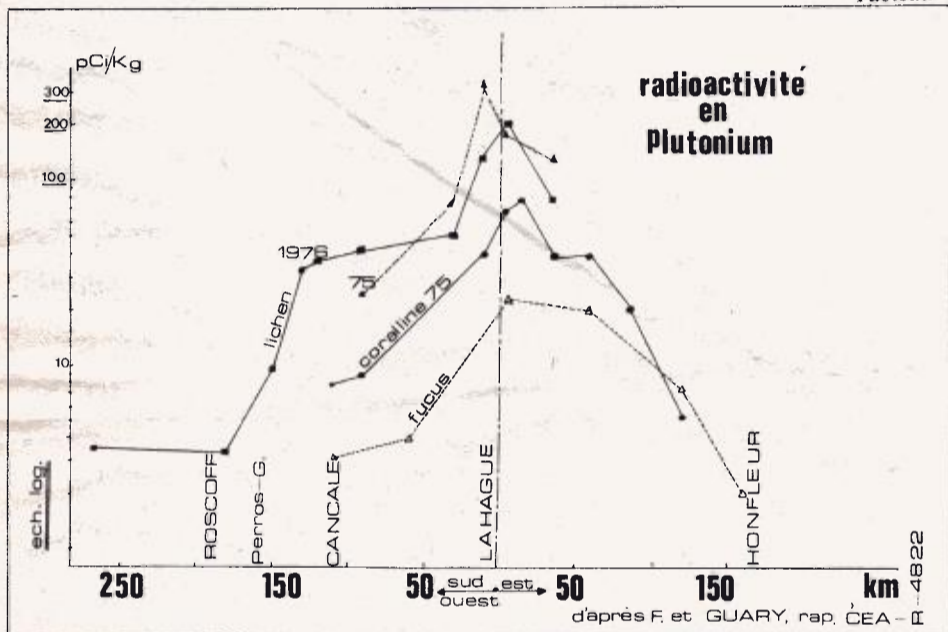
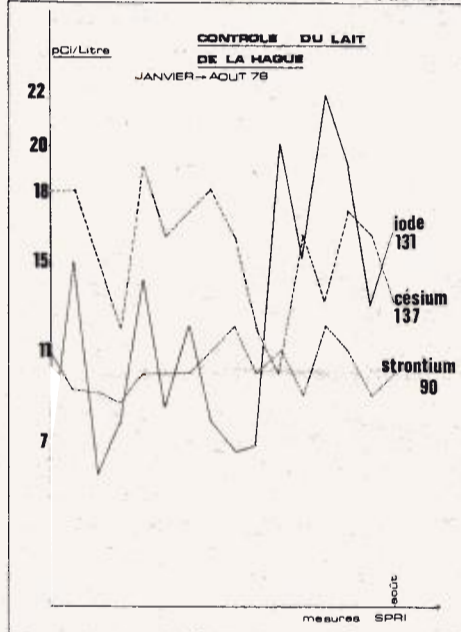


Tableau 8



LE SYSTEME D...

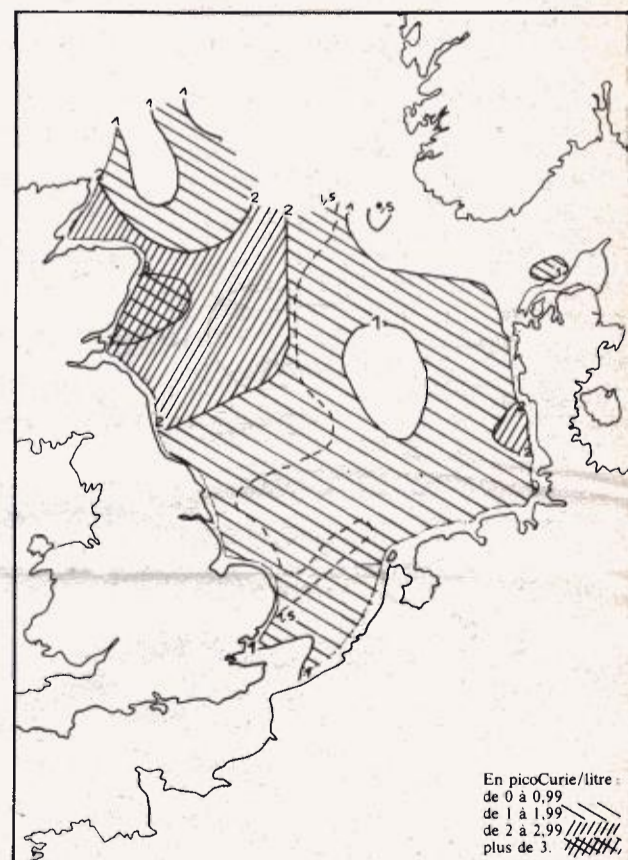
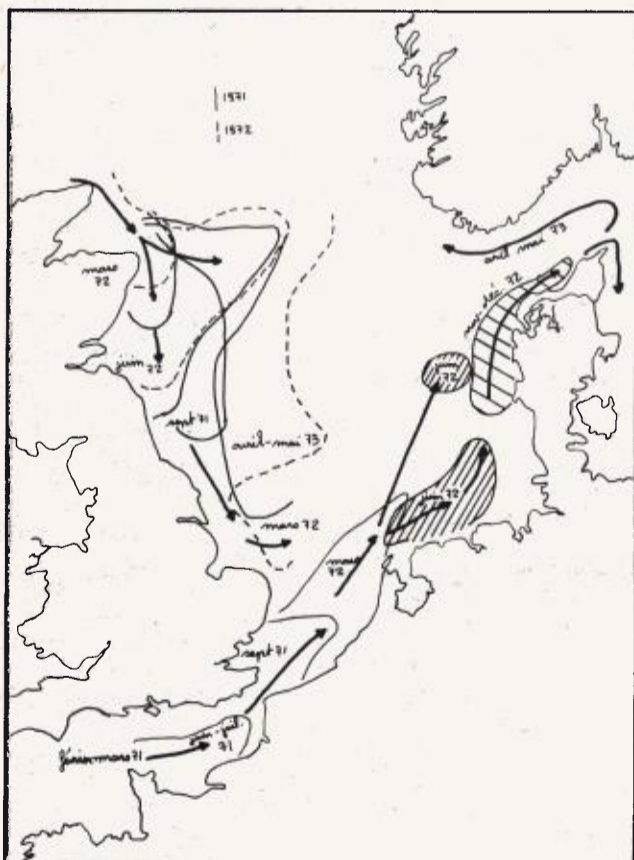
Malgré tous ces chiffres et ces rapports, la COGEMA parle de l'« expérience » d'HAO en matière de retraitement des combustibles PWR. Piètre expérience en fait ! Le syndicat C.F.D.T. écrit : « Le bâtiment HAO est un « exemple », un « symbole » (en matière d'économies dérisoires). On est allé jusqu'à oublier de prévoir les sanitaires... Pas de stockage de déchets prévu, alors on en improvise un... »

— Une piscine de stockage prévue sans traitement des eaux, un stockage provisoire est mis en place.

— La ventilation est à la merci d'une porte ouverte et le sens de la ventilation s'inverse...

— Les outils spéciaux nécessaires pour travailler dans une piscine profonde n'ont pas été étudiés, car on estime qu'ils sont inutiles.

— Le service de protection doit être renforcé et son rôle doit être reconnu par tous, y compris des responsables de la production. Il est arrivé que l'on attende le



Distribution du Césium 137 en mer du Nord de février-mars 1971 à avril-mai 1973.

En juin 1972.

En avril-mai 1973.

du plutonium et de l'uranium, ils contiennent la quasi totalité de la radio-activité initiale du combustible, un peu de Pu et des transuraniens. Actuellement stockés sous forme de solution aqueuse (dans des cuves en acier), ils doivent être agités et refroidis en permanence... pendant des milliers d'années.

Les autres déchets provenant du traitement chimique des effluents sont des « boues » actives, stockées dans des cuves bétonnées. Si l'on en croit la commission Hygiène et Sécurité de La Hague (mai-juin 77, annexe V), « Il n'y a pas de solution arrêtée pour le devenir de ces boues, alors que de nombreux problèmes se posent :

a) le traitement moyen de 500 tonnes/an de combustible graphite-gaz se traduit par une addition d'environ 1 million de curies par an dans les boues (β et γ) et de 40 Rg/an de plutonium.

b) la charge de plutonium dans les boues stockées, 113 kg en 75 dans 1 300 m³, environ, mérite d'être examinée avec atten-

départ des responsables du service de protection pour redémarrer l'usine. On ne risque pas ainsi de se voir refuser l'opération... »

Ce ne sont pas seulement les conditions de travail qui se détériorent, c'est la situation générale de l'usine. Preuve en est encore donnée par la campagne de retraite-

Lieu	Fonction	Indice de radioactivité spécifique Alpha en pCi /l	Indice de radioactivité spécifique Beta Gamma en pCi /l	
Zone de stockage des déchets situés au Nord-Ouest	Eau filtrée dans les stockages bétonnés		57	0
	1 ^{er} groupe de fosses	0,39	0,069	0
	2 ^e groupe de fosses	0,001	0,86	0
	2 ^e bis groupe de fosses	0,0047	0,063	0
	3 ^e groupe de fosses	0,0017	0,87	0
	4 ^e groupe de fosses	0,0033	0,0027	0,0019
	5 ^e groupe de fosses	0,0014	0,061	0
	6 ^e groupe de fosses	0,001	0,015	0,0019
	7 ^e groupe de fosses	0,0014	0,25	0,0019
	8 ^e groupe de fosses	0,001	0,016	0
	9 ^e groupe de fosses	0,001	0,049	0
	10 ^e groupe de fosses	0,001	0,026	0
11 ^e groupe de fosses	0,001			

Tableau 9

ment PWR qui démarrait le 18 décembre 3 janvier 79, elle reprend... 20 minutes. à l'atelier AT1 qui traite les combustibles (1) pCi/cm³ : pico Curie par cm³, milli-
dernier : le 19, elle était stoppée (panne). Le Nouveau départ le 18... Le 19 janvier, c'est du surgénérateur Rapsodie, que se produit nième de millionième.

un nouvel incident : fuite d'iode 131. Le 25 janvier, à la chaîne de conditionnement du plutonium, un bras automatique déchire une boîte. 10 grammes d'oxyde de Pu s'échappent. Bilan : 3 000 heures de décontamination.

Il faut ajouter à cette liste (non exhaustive) le combustible japonais débarqué par le « Pacific Fisher » : resté stationné plusieurs jours sur le parking du centre, les piscines étant pleines...

C'est fière de toute cette expérience que la COGEMA demande l'extension du centre de La Hague.

Robert GUEGAN.

LES PLAISANTERIES LES PLUS COURTES SONT TOUJOURS LES MEILLEURES...

« La France possède... la seule unité de retraitement de combustible oxyde de taille industrielle en fonctionnement dans le monde », écrit la compagnie générale des matières nucléaires (COGEMA) qui exploite l'usine de La Hague. « Cette unité a déjà retraité au cours de l'année 76, 15 tonnes de combustible oxyde et, au cours de l'année 77, 54 tonnes ».

Le projet d'extension de l'usine vise des capacités de 800 t/an (UP2 800), puis 1 600 t/an ! Et ce n'est qu'un début, puisqu'une troisième unité est prévue... En clair, ce saut quantitatif signifie une augmentation des rejets dans l'environnement, une augmentation de la masse de déchets radio-actifs et une croissance des risques dus au plutonium. Le tout, bien sûr, en fonctionnement dit « normal », c'est-à-dire sans panne.

Le dossier d'impact présenté par la COGEMA est extrêmement confus. Cet aspect n'est pas le fruit d'une démarche qui se veut systématique. C'est plutôt le nouveau visage officiel de l'information nucléaire. Face au vide qui règne depuis plusieurs années, voici maintenant des pages et des pages de chiffres et de discours technocratiques. Le résultat est loin d'être convainquant, et l'embarras se masque difficilement derrière des silences qui ne trompent plus. Que faire des déchets radio-actifs ? Par exemple... O coïnci-

dence ! Peu de temps après l'apparition du dossier d'impact dans les mairies de La Hague, l'E.D.F. noie la population par un « envoi en nombre » d'une nouvelle brochure : 25 questions, 25 réponses : « Le retraitement ». Cette brochure, imprimée au deuxième trimestre 79, est le strict opposé du dossier d'impact. Peu de pages, peu de chiffres, lecture facile. Tout se passe comme si la COGEMA et l'E.D.F. se partageaient le travail. D'un côté, 37 kilos de documents embrouillés, accessibles seulement aux heures de bureau et le samedi

matin (autant dire que la consultation se limite à la lecture des conclusions, rassurantes au possible).

L'HABIT NE FAIT PAS LE MOINE

De l'autre côté, une brochure à grande diffusion qui bénéficie (encore !) de la situation publique d'E.D.F. Le texte apparaît comme objectif, et se passe de justifications. On y lit des phrases comme : « ...La présence d'une usine de retraitement n'a aucun impact significatif sur l'environnement ». Des photos figurent également dans cette brochure, mais la date des prises de vues effectuées à La Hague n'est pas mentionnée. C'est dommage. Il aurait été intéressant de savoir si en 79, un photographe peut obtenir les mêmes clichés sans avoir à se protéger contre les radiations...

Malgré leur opposition apparente, les deux documents se ressemblent beaucoup. Ils témoignent tout d'abord de l'existence d'une « information » officielle. On ne peut plus critiquer le vide en ce domaine, car maintenant il est comblé. Mais de quelle façon ! De quelle information s'agit-il ! L'une est inaccessible au grand public. L'autre est accessible, mais ne peut être sujette à critique. Le dernier chapitre de la brochure E.D.F. est en effet intitulé « Comment se renseigner sur l'énergie nucléaire et le retraitement ? » et il se termine par cette mention — c'est le comble ! — : copyright SOFEDIR, tous droits de reproduction interdits !

Quant au contenu des documents, c'est toujours de l'intoxication. Seule nouveauté, elle prend une forme extrêmement subtile, et se base sur des arguments pas toujours rationnels. L'E.D.F. écrit par exemple, à propos des rentrées financières dues au centre de retraitement, que l'équivalent annuel des recettes est égal à « 15 millions de costumes masculins sortant d'usines de

tions. Les dates, la COGEMA en a choisi une multitude dans le seul but d'aligner les pourcentages d'emplois du centre de La Hague réservés aux travailleurs locaux. Le résultat est proprement incompréhensible. Et celui qui se rend à la mairie pour consulter le dossier n'a qu'une issue : se reporter aux conclusions faute de pouvoir vérifier chiffres et méthodes intermédiaires.

Pour maximiser le pourcentage d'emplois réservés aux locaux, la COGEMA va quand même un peu plus loin. Aux mensonges par omission (des tableaux récapitulatifs figurent dans certains paragraphes et pas dans d'autres) s'ajoutent des propos comme ceux-ci : « En 77, 560 personnes, soit près de 60 % des agents C.E.A. sont originaires de la Manche ». Or, quelques pages avant, on pouvait lire : « Aujourd'hui, sur les 1 180 employés de l'établissement, 1 060 font partie du personnel COGEMA, tandis que 120 personnes sont restées membres du C.E.A. » (3-12 p 168).

Depuis quand 60 % de 120 font-ils 560 ? (la COGEMA a remplacé le C.E.A. dans son rôle d'exploitant nucléaire en juin 76). Pour que 60 % = 560, l'effectif total doit être de 933. Dans le tableau, le nombre le plus proche est 930 et se rapporte à l'année 76 (et non 77) !

Alors, mystification ou souci de clarté ? Ce n'est certainement pas un hasard si certains blancs du texte ont été comblés au dernier moment par des expressions comme « Etablissement nucléaire », « site »... etc. (P. 168 en entier, P. 170, 171... 186, 187). Que représentent exactement ces termes : le C.E.A. ? La COGEMA ?

Le chapitre « Impact socio-économique des nouvelles unités » est présenté un peu plus clairement, mais certains chiffres sont faux. Concernant l'emploi, la COGEMA retient les chiffres suivants :

Tableau 10

années	CHANTIER		EXPLOITATION		EMPLOIS		Total	Tot. loc.		
	Génie civil	Génie mécan. chimique	Cogema		ent. ext.				Induits	
			LOC. = 20 %	LOC. = 80 %	LOC. = 70 %	LOC. = 30 %				
79	100	10	0	0			50	35	150	45
80	100	10	250	25			175	123	525	158
81	580	58	320	32	100	20	500	350	1 500	460
82	930	93	720	72	316	63	998	698	2 994	950
83	1 230	123	1 020	102	482	98	1 423	996	4 270	1 311
84	1 090	109	1 560	156	750	150	1 900	1 257	5 385	1 824
85	550	55	1 300	130	1 000	200	2 880	1 123	4 825	1 696
86	0	0	200	20	1 150	230	515	412	2 797	1 314
87	0	0	0	0	1 150	230	615	492	2 647	1 339
	(0)	(1)			(2)		(3)	(4)		(5)
	emplois temporaires						50 à 1 300 temporaires			

prêt-à-porter de l'agglomération cherbourgeoise ». Cette présentation est très pénétrante car elle fait miroiter l'activité économique en faisant implicitement référence à des projets de licenciements dans des entreprises locales de confection (ces menaces de licenciements ont eu une répercussion assez importante).

LA CINQUIEME COLONNE

L'emploi est un grand cheval de bataille dès qu'il s'agit d'industrie nucléaire. En gros caractères, l'E.D.F. parle de « chiffres massifs » et de « conséquences bénéfiques ». Le même écho se retrouve du côté de la COGEMA. Mais si l'on pénètre un tant soit peu dans les labyrinthes chiffrés du dossier d'impact, on se rend compte qu'il faut être extrêmement plus nuancé.

Les chapitres concernant l'emploi (VOI 3-12, VO 12 ch 5) constituent même une illustration flagrante de l'intoxication officielle, quand il ne s'agit pas de prestidigitations pure et simple. On assiste à un bel amalgame de dates, chiffres et dénominations.

Quelques remarques tout d'abord :

◆ Pour la COGEMA, « certaines études effectuées sur des installations industrielles comparables à l'établissement de La Hague ont montré que la proportion entre les emplois induits et les emplois directs était comprise entre 0,5 et 0,6 ». Quelles sont donc ces études ?

◆ Les colonnes 1, 2, 3, 4, 5, ne figurent pas dans les tableaux de la COGEMA.

◆ P. 36, la COGEMA écrit : « Période chantier... En période de pointe du chantier (86), 2 600 personnes seront employées simultanément sur le site... dont 350 à 550 pourraient être recrutées dans la région (150 agents Génie chimique et 2 400 Génie civil)... ». En fait si l'on se reporte au tableau :

— En 86, le chantier n'occupera que 20 agents locaux (30 maximum) et non 350 à 550 (génie civil = 0 et non 2 400).

— Si l'on considère 84 comme période de pointe, on observe la présence de 109 agents locaux génie civil et non de 2 à 400 (Génie chimique = 156, comme indiqué).

